

DEC201182DR12

**Décision portant nomination de Mme Mélanie HOCINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) et nommant M. Laurent KODJABACHIAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7288 en date du 16/03/2017 ;

Considérant que Mme Mélanie HOCINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Mélanie HOCINE, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Mme Mélanie HOCINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mélanie HOCINE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/10/2020

Le directeur de l'unité  
M. Laurent KODJABACHIAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON

